



CLUB PROSPER MONTAGNÉ

Lorraine – Franche Comté – Luxembourg

Marque déposée INPI n°10 76096
CLUB CREE EN 1950
PRIX CULINAIRE, PRIX GASTRONOMIQUE
LES METIERS DE L'ALIMENTATION
SELECTION PERMANENTE DES « MAISONS DE QUALITE »



Valdoie, le 07 Avril 2026,

Cher Ami Montagné,

Notre rendez-vous de Printemps est fixé au Lundi 27 Avril 2026 à 12h00 précises au :

Restaurant L'Auberge Fleurie
5 Route Nationale - 70400 Châlonvillars

Nichée dans un cadre chaleureux, L'Auberge Fleurie célèbre une cuisine de saison, inspirée du terroir et portée par le goût du vrai.

Sous la direction de Monsieur Louys, chaque assiette allie tradition et créativité, reflétant un savoir-faire sincère et une envie constante de surprendre. Nous sommes heureux de vous partager le menu qu'il a élaboré pour cette occasion.

C'est au cœur de cet établissement de caractère que s'ouvrira ce nouveau chapitre. Un moment privilégié pour réunir les membres de la grande famille du Club Prosper Montagné, unis par leur passion, leurs valeurs, et l'excellence de la gastronomie française.

Vous trouverez ci-après votre bulletin de participation pour vous joindre à ce déjeuner.

Le nombre de places étant limité, veuillez nous retourner votre bon d'inscription accompagné de votre règlement avant 13 Avril 2026.

Au plaisir de nous réunir dans ce bel établissement où le partage et la gastronomie seront à l'honneur.

Florent MANTEY

Le Président du club PROSPER MONTAGNÉ
Lorraine – Franche Comté – Luxembourg





CLUB PROSPER MONTAGNÉ



Lorraine – Franche Comté – Luxembourg

Marque déposée INPI n°10 76096

CLUB CREE EN 1950

PRIX CULINAIRE, PRIX GASTRONOMIQUE

LES METIERS DE L'ALIMENTATION

SELECTION PERMANENTE DES « MAISONS DE QUALITE »

BULLETIN DE PARTICIPATION

A remplir et à retourner avant 13 Avril 2026

SAS EUDIPAT - Club PROSPER MONTAGNE LORRAINE

191C avenue Saint Exupéry

69500 BRON

CHAPITRE DE PRINTEMPS LUNDI 27 AVRIL 2026

NOM :

PRÉNOM :

ENSEIGNE :

RAISON SOCIALE :

ADRESSE :

VILLE :

CODE POSTAL :

TELEPHONE :

MAIL :

NOMBRE DE PERSONNES : x 130 € = €

→ **Ci-joint un chèque bancaire ou postal libellé à l'ordre de :
« Club Prosper Montagné Lorraine »**

Date (obligatoire) :

Signature et cachet (obligatoires) :